



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

Délibération n° N° D2024-166

Objet ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DANS LA FORET COMMUNALE DE VENELLES POUR L'ANNEE 2025

Exposé des motifs:

Le Maire rappelle que, sur la base du document d'aménagement de la forêt communale de Venelles pour la période 2020-2039, élaboré entre la Commune et l'Office National des Forêts, celui-ci proposera chaque année un programme de travaux et d'améliorations sylvicoles conformes aux prévisions de cet aménagement.

Il présente la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 du code forestier ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23

Vu la Délibération D2021-16 du 18 mars 2021 approuvant le plan d'aménagement forestier 2020-2039 ;

Vu la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025, jointe en annexe de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0166-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ARRÊTER** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
14r	AME	125	3.58	OUI	2023
25a	REGE	57	1.91	OUI	2024
25r	REGE	427	8.54	OUI	2024

- **ORIENTATION** de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produit	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
P 14.r	P.A		X			
P 25a	P.A		X			
P 25.r	P.A		X			

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de VENELLES accepte que ces bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Le Maire de Venelles,
Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0166-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024